

L'écho marmanhacois

avril/mai/juin 2021

N° 4

P.4 // Vie municipale : Budget 2021

P.8 // Mon village au quotidien : Coupe de France des potagers

P.10 // Dossier : Tri, on fait le point ?

P.14 // Actions sociales : Parole aux associations

// Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Enfin de bonnes nouvelles : « le desserrement progressif » des règles sanitaires et la montée en puissance de la vaccination. Le bout du tunnel est devant nous, il faut rester prudent surtout en milieu clos, bas de plafond et mal ventilé. Personne ne peut prédire l'avenir mais une partie de celui-ci est entre nos mains.



L'équipe municipale poursuit son action, des projets sont réalisés, d'autres sont en cours :

- Le WC PMR au terrain de pétanque est posé, la réfection de l'éclairage en cours.
- La rénovation de la salle de bain du gîte communal est terminée ; les gîtes sont équipés d'un réfrigérateur-congélateur et d'un lave-vaisselle.
- Le remplacement des garde-corps de la passerelle sur le canal a été réalisé par les employés communaux.
- La rénovation du toit du four à pain a commencé de même que le toit du bâtiment communal à côté de l'école.
- La réalisation du City Park est imminente puisque nous avons le permis d'aménager. La pose ne se fera qu'en juillet du fait d'un problème d'approvisionnement en acier.
- La réalisation de la route du pont d'Estang et de l'accès à la garderie sont prévues ce mois-ci.
- Les études sur la rénovation de la cité Prat Marsau avancent, nous espérons être en mesure dans les prochaines semaines de présenter la première esquisse du projet afin de recueillir l'avis des habitants.
- Nous équipons l'école de matériel de lavage moderne tel laveuse électrique, balayeuse aspirante et aspirateur dorsal : finis le balai et la serpillière.
- La prise de fonction début avril de notre nouvel agent communal ; sa venue se fait déjà sentir car à trois on en fait plus qu'à deux.

Les élections départementales et régionales sont fixées les dimanches 20 et 27 juin avec la particularité de devoir mettre en place 2 bureaux de vote. Nous faisons appel à vous pour des assesseurs volontaires. L'année écoulée a été très difficile, la prochaine le sera encore avec l'espoir d'un retour à une vie la plus normale possible.

Nous espérons pouvoir faire prochainement des réunions publiques à plus de 10 personnes et venir à votre rencontre.

L'équipe municipale vous souhaite l'été le plus radieux possible.

Michel Cosnier
Maire de Marmanhac

// Vie municipale

Flash Infos

20 et 27 juin : Appel à bénévoles

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin prochain. Ces deux scrutins nous obligent à doubler les effectifs des bureaux de vote.

C'est pourquoi nous recherchons des bénévoles pour le bon déroulement de ces élections.

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir vous faire connaître avant le 1er juin, à la mairie.

Un nouveau cantonnier



Depuis début avril, l'équipe des cantonniers s'est étoffée d'un nouvel agent : Pierre Forses, demeurant à Laroquevieille.

Son temps de travail est de 24h sur la commune: les lundis, mardis et mercredis. Son emploi du temps est complété par un autre contrat sur la commune de Laroquevieille.

Partenariat avec Jussac

Par souci d'économie et d'efficacité, un partenariat avec la commune de Jussac se met en place sur des échanges de "matériel avec chauffeur". En effet, Jussac met à notre disposition une tondeuse, en contre partie nous leur prêtons l'épareuse.

Une convention est en cours d'écriture.

Inscriptions scolaires : pensez-y !

Il est déjà temps de préparer la rentrée.

L'instruction des enfants est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Si vous souhaitez scolariser votre enfant (né en 2018 ou 2019) en septembre 2021, veuillez procéder à son inscription à la mairie avant le 1er juillet.

Pour les enfants nés en 2019, une rentrée scolaire est également possible après les vacances scolaires de février 2022, dans la limite des places disponibles en classe de toute petite section.

// Le budget 2021

Lors du conseil municipal du 30 mars, le budget primitif 2021 a été adopté.

1. Section de fonctionnement

A quoi servent les dépenses de fonctionnement ?

Elles servent à faire fonctionner la commune dans son quotidien : chauffage, carburants, papeterie, consommables divers : 181 400 €. Une dépense qui sert à fonctionner mais qui aura une durée de vie importante (ordinateurs, par exemple) sera inscrite en investissement.

Où figurent les salaires de employés ?

En fonctionnement, c'est le poste principal des dépenses : 271 300 €.

Comment sont financées ces dépenses ?

Par les recettes de fonctionnement dont la principale est le produit des impôts et taxes : 250 146 €, les taxes sur les pylônes : 86 408 €, les recettes propres de la commune : loyers, cantine par exemple : 9 000 €.



Qui sont les autres financeurs ?

Les dotations de l'Etat et les autres participations s'élèvent à 153 314 €. Les budgets doivent toujours être présentés équilibrés en dépenses et recettes à l'euro près.

Quel est le montant global de la section de fonctionnement ?

692 037 €

2. Section d'investissement

A quoi servent les dépenses d'investissement ?

A donner à la commune tous les atouts pour assurer l'attractivité, la sécurité et les équipements nécessaires ayant une certaine durée de vie.

Comment sont faits les choix ?

par le Conseil Municipal en fonction de ses engagements électoraux, puis en fonction des nécessités (exemple : accessibilité, transition écologique). Ils sont aussi faits en lien avec les économies de fonctionnement qu'ils pourraient générer (exemple : la rénovation énergétique pour limiter les dépenses d'énergie). Cette année, l'effort s'est porté sur l'achèvement de l'Etaploux (273 000 € prévus).

Comment sont évaluées ces dépenses ?

Pour les projets importants, ils sont estimés par des bureaux d'études et sont financés par : l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, les emprunts éventuels et les fonds propres.

Qui aide la commune au financement ?

La plupart des projets bénéficient d'aides substantielles des collectivités : CABA si intérêt communautaire, Département, Région, Etat et Europe. S'y greffe aussi la récupération de la TVA. Un projet peut parfois obtenir 60, voire 70 % d'aides, jamais plus de 80 %.

Donnez-nous un exemple :

La Commune prévoit de démarrer les études sur la rénovation énergétique de la Mairie (c'est un objectif national, également pour tous les bâtiments publics).

Un maître d'œuvre est sollicité pour estimer les travaux, sa rémunération sera aux environs de 20 % du coût total de l'opération. Ensuite, il nous donnera une évaluation chiffrée de l'ensemble des opérations.

Le Maire transmettra le dossier aux financeurs pour obtenir le niveau de leur participation. Les travaux seront engagés (pour notre exemple, le fonctionnement normal du secrétariat ne sera pas impacté) et les factures réglées en fonction de l'avancement des travaux. Il est vraisemblable qu'un projet aussi important nécessite un emprunt. Cependant, le gain estimé en économies d'énergies après les travaux sera très significatif.

Quel est le taux d'endettement de la commune à ce jour ?

Actuellement, nous remboursons 5 emprunts :

- 32 000 € annuels pour un emprunt Cœur de Village en 2006 et qui s'éteindra en décembre 2021.
- 4 585 € annuels pour un emprunt de 58 000 € en 2008 qui s'éteindra en février 2023 (Hameau des Poètes).
- 7 452 € annuels pour un emprunt de 80 000 € en 2008 qui s'éteindra en mars 2023
- 12 409 € annuels pour un emprunt de 160 000 € en 2007 qui s'éteindra en 2027 (Hameau des Poètes).
- 46 000 € annuels pour un emprunt de 650 000 € en 2016 qui s'éteindra en 2031.

Considérant que trois emprunts s'éteignent lors des deux prochains budgets, considérant que l'emprunt de 650 000 € ne sera pas entièrement consommé, les marges de manœuvre financières sont assez larges pour entreprendre ce projet.

Quel est le montant global de la section d'investissement ?

991 865 € dont 549 779 € en opérations nouvelles : salle de motricité, études préalables, voirie, mur du cimetière 1ère tranche, toiture logement près de l'école, four banal Carvialle, CityPark, radars pédagogiques ...

Comment est préparé le budget

Les commissions municipales préparent en amont en présentant leurs besoins spécifiques. Ensuite, la commission des finances examine le budget ligne par ligne et ventile les dépenses en fonction des projets retenus (exemple : programme de voirie).

Le Maire et l'adjoint aux Finances, avec la Secrétaire de Mairie, rencontrent la Trésorière Principale pour vérification et conformité, puis le Conseil Municipal est saisi pour l'adoption du budget.

Cette année, il est prévu l'examen d'un budget supplémentaire en raison des incertitudes sur les programmes retenus (évolution du COVID dans le calendrier des entreprises). Ce budget supplémentaire réajustera les prévisions pour avoir un budget conforme à la réalité et déjà anticiper celui de 2022.

Ainsi, la commission des finances est appelée à se réunir au moins une fois par trimestre pour donner son avis sur le suivi de l'exécution du budget. Le compte administratif, examiné au début de l'année suivante clôt définitivement l'exercice budgétaire.

La commune de Marmanhac, c'est donc un budget de près de 1 700 000 € en volume en 2021.

Vous avez des questions ou vous souhaitez des précisions ?

Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat, le Maire ou l'adjoint aux finances pourra vous recevoir et vous répondre.

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous écrire et vous aurez une réponse écrite.

// Mon Village au quotidien

Changement des rambardes de la passerelle du canal et rénovation de celle sur l'Authre

Les rampes de la grande passerelle ont été fabriquées en partenariat avec l'IME (Institut Médico-Educatif). L'embellissement, bois et peinture, ce sont les agents municipaux qui en sont les auteurs.



Nettoyage de Roquenatou

Suite au signalement par des randonneurs d'un dépôt de déchets sur le sentier de Roquenatou, qui s'est révélé être une ancienne décharge, les cantonniers, accompagnés d'une poignée de bénévoles ont nettoyé les lieux durant une après-midi.

Résultat : plusieurs camions bennes qui ont pris le chemin de la déchetterie et un chemin bien plus agréable.



Travaux en cours

Embellissement de la commune

Les employés communaux, les élus et des bénévoles se consacrent actuellement aux travaux de fleurissement de Marmanhac.

Des interventions de désherbage manuel ont été réalisées, notamment le long du mur de la place. Des plantes vivaces vont être plantées en bordure de route et dans le mur. Un parterre va être créé en bas des escaliers à la place du container et sera agrémenté de rosiers grimpants.

La commune va fleurir plus de 100 jardinières avec des géraniums à partir de la mi-mai.



Cité Prat Marsau

Cantal Ingenierie Territoire a transmis à la mairie un plan d'aménagement du lotissement et une première estimation. Cependant il faut attendre l'étude de la CABA sur les réseaux humides et l'étude du Syndicat Départemental d'Énergie pour les réseaux secs.

Dès réception de toutes ces études, une réunion avec les habitants du Prat Marsau sera organisée en fonction du contexte sanitaire.

Mairie

Dans le cadre du plan de relance, une étude effectuée par CANTAL HABITAT est en cours sur le bâtiment de la mairie, pour la rénovation énergétique de ce dernier.

Four à pain à Carvialle

L'entreprise BONIS a commencé les travaux de réparation du dernier four à pain communal.

Panneaux de lieu-dit

De nombreux panneaux de lieu-dit sont en mauvais état et vont être progressivement remplacés.

// Mon Village au quotidien

Coupe de France des potagers par l'association Landestini

Tous les élèves de la Toute Petite Section au CE1, c'est-à-dire 43 enfants, encadrés par 3 enseignantes et 2 ATSEM participent à la création d'un potager installé dans la cour de l'école.

Les employés communaux ont fabriqué des bacs et des jardinières en bois ; ils vont également installer un récupérateur d'eau de pluie et un composteur.

L'APE a procédé à l'inscription de l'école à la Coupe de France et se charge de poster les photos et articles pour concourir. Les parents d'élèves se sont aussi impliqués en faisant don de graines, plants, terreau, lombricompost, godets pour germination, petits outils de jardin divers... ils ont été généreux pour permettre ainsi de semer ou planter des variétés très diverses de fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs, depuis fin avril.



En classe, les élèves ont fait des semis (poivrons, bettes-raves, salades, potirons...) afin d'observer la germination et comprendre les besoins des plantes (eau, terre, soleil).

Ce projet de création de potager s'articule également autour d'un projet de création poétique et artistique, dont nous vous donnerons des nouvelles dans un prochain numéro.

Collecte de vos encombrants et ferraille à Marmanhac

Pour faciliter la collecte de ces déchets lourds et encombrants, la mairie mettra à disposition gratuitement 2 bennes pour récupérer vos encombrants et objets en ferraille.

Elles seront placées à côté du terrain de pétanque **du 04 juin au 07 juin**.

MAI

Vous pouvez semer directement en pleine terre vos laitues, radis, poireaux, maïs, haricots, carottes. Il est temps également de semer en pots les courgettes, courges et autres basilic,...

A partir du 15 Mai, après les Saints de glaces, vous pourrez normalement sortir toutes vos plantes « fragiles » comme les tomates. Attention, restez tout de même prudent et contrôlez les températures matinales.

Si vous n'avez pas encore fait vos plants, pensez à en parler à vos voisins, quelqu'un a bien un pied ou deux de tomate ou de courgette à troquer !

JUIN

En cette période, les nuits sont de moins en moins froides et vous pouvez sans risque retirer les protections contre le froid. Vous pouvez semer en début de mois votre basilic, haricots, laitues et carottes. Il est temps également de repiquer toutes les plantes encore en pots.

En Juin, c'est le bon moment pour commencer à tuteurer vos tomates !

JUILLET

Si tout se passe bien, votre potager est en pleine production : tomates, courgettes et même quelques pommes de terre primeur ! Vous pouvez en profiter pour récupérer vos semences pour la prochaine saison.

Garder les graines de tomates, de courgettes, ... et faites les sécher. Vous pouvez les conserver dans des bocaux en verres ou des petits sachets. Vous pourrez ensuite les utiliser ou les échanger avec d'autres jardiniers amateurs.

Astuce : pensez à bien identifier la variété ainsi que l'année de récolte. En juillet, c'est également le bon moment pour préparer le potager d'automne : vous pouvez commencer à semer vos roquettes, choux, navets, épinards,...

Le compost de gégé !

Pour cette nouvelle édition la commission environnement vous propose une méthode simple pour faire son compost en 4 étapes :



1 - La première étape consiste à récupérer vos déchets verts (par exemple les tontes de votre pelouse ou celle du voisin!), qui apporte de l'azote. Vous pouvez les mettre en tas et les mélanger à d'autres végétaux secs (feuilles, brindilles, ...) qui apportent leur dose de carbone.



2 - Vous alimentez régulièrement votre compost avec les épluchures de légumes et tous les déchets alimentaires (sauf les déchets d'origine animale).



3 - Les matières vont se décomposer petit à petit grâce aux différents organismes vivants dont les principaux sont les vers de terre ! Il faut penser à garder le tout bien humide et oxygéné : si le tas est trop sec, vous pouvez l'arroser à l'eau bien que l'idéal, pour nourrir tout ce petit monde soit un purin d'ortie. Il est également indispensable de remuer régulièrement son compost pour l'oxygéner !



4 - Votre compost sera prêt au bout d'un an environ ! Petite astuce de Gégé : si vous avez mis beaucoup de déchets verts, votre compost risque d'être un peu acide, vous pouvez ajouter un peu de chaux pour le rééquilibrer !

// Dossier - Tri : on fait le point ?

Dois-je mettre mon pot de yaourt dans la colonne jaune ou dans les ordures ménagères ? Mes mouchoirs usagés vont-ils avec le papier ? Et qu'en est-il de ma vaisselle cassée ? Saviez-vous que toutes les ampoules ne vont pas à la déchetterie ou que votre ancien grille-pain peut avoir une seconde vie en ressourcerie ?

Si trier ses déchets est le premier maillon d'une longue chaîne, il faut bien reconnaître qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Alors, faisons le point sur le classement de nos déchets.



Colonne verre

- Bocaux, pots en verre
- Bouteilles d'huile ou de sirop en verre
- Bouteilles de parfum en verre

À noter : les contenants n'ont pas besoin d'être lavés avant d'être jetés, mais les bouchons doivent être retirés



Colonne papier

- Annuaires, magazines
- Livres
- Journaux
- Papiers divers (enveloppe, feuille, etc.)

À noter : les blisters en plastique des revues doivent être retirés



Colonne emballages

- Boîtes d'œufs en carton
- Bouteilles en plastique (eau, huile, sirop,...)
- Flacons en plastique (gel douche, liquide vaisselle,...)
- Petits cartons, cartonnets
- Cahiers simple ou à spirale
- Rouleaux de papier toilette
- Briques alimentaires
- Boîtes de conserve
- Cannelles en métal
- Aérosols (déodorant, bombe de rasage...)

À noter : il n'est pas nécessaire de nettoyer les contenants, mais il est demandé de ne pas les empiler les uns dans les autres.

Retour en magasin

- Bouteilles de gaz
- Pneus
- Lunettes
- Médicaments
- Informatique et écrans
- Électroménager

Ressourcerie (Oxygène/Emmaüs)

- Écrans
- Ordinateurs
- Électroménager
- Mobilier
- Vélos

Retrouvez toutes les consignes de tri sur : www.caba.fr/collecte-dechets et sur www.memotri.com

Colonne textile

- Chaussures
- Vêtements
- Maroquinerie
- Peluches
- Linge de maison

Déchetterie

- Produits chimiques (peinture, white spirit...) et leur contenant
- Huile de vidange et de friture
- Batteries de voiture, piles
- Bidons d'adoucissant, lessive, javel
- Câbles
- Cartouches d'encre
- Ampoules basse consommation, tubes de néon
- Bois, cagettes
- Branchages et déchets verts
- Gravats, déchets de construction, laine de verre
- Carrelage, faïence
- Objets en terre cuite
- Vitres, miroirs
- Cartons propres (grands)
- Ferraille
- Vélos
- Électroménager
- Informatique et écrans
- Mobilier



Ordures ménagères

- Déchets de viande
- Déchets alimentaires non compostés
- Barquettes et papier aluminium
- Barquettes plastique, barquettes de beurre
- Pots de yaourt et crème fraîche
- Blister, film alimentaire
- Gobelets en plastique jetable
- Boîtes d'œufs en plastique
- Sachets chips, café, biscuit...
- Capsules de café
- Cartons souillés (boîte de pizza...)
- Classeurs
- Cosmétique, maquillage, Cotton-Tige, lingettes, rasoirs jetables
- Couches-culottes
- Berlingots de recharge de produit ménager
- Éponges, essuie-tout, mouchoirs en papier, nappes en papier
- Masques respiratoires
- Litière pour animaux
- Papier cadeau et papier peint
- Vaisselle
- Ampoules classiques et halogènes
- Polystyrène
- Objets en plastique (boîte, jouet, sceau, brosse à dents...)
- CD/ DVD/cassette

À noter : ces objets doivent être jetés dans des sacs, et non à même le conteneur

Compost

L'une des meilleures façons de valoriser ses déchets organiques, c'est par le biais du composteur. À la page 9, Gérard vous explique comment obtenir un compost qui fournira un engrais riche et gratuit pour vos cultures.

Si vous souhaitez vous équiper d'un composteur à moindres frais, la Caba en propose de différentes tailles pour un tarif unique de 27 €.

Plus de renseignements sur www.caba.fr/compostage

// Cadre de vie

Les beaux jours reviennent, les restrictions s'éloignent, c'est donc le moment de faire l'entretien du jardin, pique-niquer ou se balader. Et pour que tout le monde puisse en profiter, voici un rappel de quelques règles simples.

Entretien du jardin

- Les haies ne doivent pas dépasser 1,80 m, empiéter sur la voie publique ou cacher les panneaux de signalisation
- Les outils à moteur, aussi bien thermique qu'électrique peuvent être utilisés :
 - o Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
 - o Samedi : 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
 - o Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h



Décharge

Les décharges sur le domaine public sont interdites, quelle que soit la nature des détritrus, déchets verts inclus.

Les décharges de matériaux polluants sur les propriétés privées sont elles aussi interdites. Est considéré comme déchet polluant toute matière susceptible de s'infiltrer dans le sol, telle que les plastiques, le métal, les batteries, les pneus, les produits chimiques, les tôles en amiante...

À noter que si vous avez besoin de vous débarrasser d'une épave, des professionnels le font gracieusement. Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour un enlèvement groupé.

Les feux

Que ce soit pour se débarrasser des déchets verts ou toute autre matière, il est strictement interdit de les brûler. Si toutefois vous avez besoin de le faire, seule la préfecture est habilitée à donner une dérogation.



Les animaux

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons qu'il est interdit de laisser un chien errer sans surveillance, et fortement recommandé de l'attacher durant les promenades.

De même, si les déjections sont tolérées dans les talus, il est demandé de les ramasser sur la voie publique, les lieux de passage ou de loisir.



Déchetterie : une nouvelle filière dédiée au mobilier

Les déchetteries de l'Yser et des Quatre-Chemins sont désormais équipées d'une benne éco-mobilier. Meubles, matelas, couettes et autres éléments de mobilier doivent y être déposés.

Après avoir ouvert son nouveau sens de circulation, la déchetterie de l'Yser accueille une nouvelle filière de recyclage avec la mise en place d'une benne éco-mobilier (une seconde a pris place aux Quatre-Chemins).

« Cela fait plusieurs mois maintenant que la CABA travaille et investit sur le site pour sa restructuration, explique Pierre Mathonier, Président de la CABA. Nous entrons désormais dans une phase opérationnelle avec la reprise de nouveaux déchets. L'installation de cette benne éco-mobilier est une première étape. A la rentrée, les déchets électriques et électroniques ainsi que les produits dangereux seront également repris à l'Yser (en plus des Quatre-Chemins) ».

Les meubles, matelas, couettes et autres éléments de mobilier doivent donc désormais être déposés dans ce contenant spécifique et ne plus être mélangés aux encombrants, à la ferraille ou au bois. Il est conseillé dans la mesure du possible de les démonter au préalable. Cela permet de faciliter leur stockage et leur transport jusqu'à la déchetterie, mais aussi leur valorisation. Attention : les éléments de décoration ou textiles d'habillement et linge de maison (tapis, plaid, housse de couette,...) sont interdits dans la benne éco-mobilier.

Offrir une seconde jeunesse à votre mobilier

Déposer en déchetterie les meubles, matelas, couettes et oreillers hors d'usage, c'est leur offrir une seconde vie pour qu'ils soient recyclés en nouvelles matières premières ou valorisés sous forme d'énergie. « Une moitié des déchets de cette benne est recyclée, l'autre moitié est transformée en combustible, souligne Stéphane Fréchou, Vice-Président de la CABA en charge de l'Environnement et du développement durable. Nous sommes très fiers de cette nouvelle filière. A terme, cette démarche sera complétée par la mise en place d'un espace dédié au réemploi, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire ».

Comment ça marche ?

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par l'État, financé par l'éco-participation payée lors de l'achat des meubles neufs. Il prend en charge la collecte, le tri et le recyclage des meubles, matelas, couettes et oreillers usagés. Éco-mobilier met en place des solutions de collecte et de valorisation en partenariat avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (Réseau des ressourceries et Emmaüs) et les professionnels de l'ameublement. Grâce à ce dispositif, en 2018, Éco-mobilier a collecté 686 000 tonnes de meubles usagés valorisées à 93%, dont 56% de recyclage.

Près de 5 000 points de collecte sont déployés dans toute la France pour faciliter les démarches des particuliers et des professionnels qui souhaitent se débarrasser de leurs meubles. Les déchetteries de l'Yser et des Quatre-Chemins en font désormais partie.

Pour en savoir plus : www.eco-mobilier.fr

Le saviez-vous ?

- Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.
- La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.
- Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.
- Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.

En savoir plus sur les déchetteries : <https://www.caba.fr/fr/dechetteries/>

// Zoom sur : la vaccination

Pour le bassin d'Aurillac les vaccins utilisés sont:

- Médecins traitants, pharmaciens, infirmier(es) : AstraZeneca, Johnson et Johnson (Jensenn)
- Service de santé au travail : Pfizer, AstraZeneca
- CMC et centre de vaccination au Prisme : Pfizer, AstraZeneca



Vous avez la possibilité de vous faire vacciner dans le lieu de votre choix ; « l'éligibilité » aux différents vaccins s'améliore encore fallait-il avoir les doses, ce qui est en cours puisqu'au Prisme pourront être réalisées environ 3000 vaccinations « Pfizer » par semaine.

Il est encore très difficile de s'inscrire mais doubler voire tripler les doses permettra de rendre plus accessible la prise de rendez-vous. Pour les personnes organisant la vaccination, une grande capacité d'adaptation est nécessaire car les directives du Ministère et de l'Etat évoluent tous les jours.

Désormais, tous les Français qui le souhaitent pourront être vaccinés.

// Actions sociales - Parole aux Associations

Club l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre (USVA)



La présente saison de football s'est avérée totalement chamboulée du fait de la situation sanitaire provoquée par la pandémie du COVID 19. Après un arrêt total de la compétition dès le 25 octobre 2020 les instances de la Fédération ont permis tout de même à nos licenciés de revenir sur les terrains depuis la mi-février. Entraînement seulement tout en respectant scrupuleusement les protocoles sanitaires (pas de vestiaires, distanciation, travail par groupe, etc...). La demande de nos joueurs et des coaches était forte afin de recréer un lien social et de profiter d'une certaine convivialité. Ce plaisir là ils le retrouvent tous les dimanches matins au stade de Jussac.

Les trois coprésidents et les membres de l'équipe dirigeante ont profité de cette période pour parfaire des aménagements intérieurs des locaux et assurer l'entretien des pelouses sur nos trois sites. Des projets structurants de nos installations sont en cours de réflexion, une étude de faisabilité est engagée concernant la pelouse et l'éclairage du stade de Marmahac.

// Actions sociales - Parole aux Associations

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

L'ACCA de Marmanhac est fière de ses 42 chasseurs et du bon déroulement de la saison et remercie tous les propriétaires terriens.

La réalisation a été de 13 chevreuils sur 17 attribués, qui ont été ensuite partagés entre propriétaires terriens et chasseurs ayant participé aux battues. Il avait été lâché 120 faisans et 80 perdreaux.

Suite à la crise sanitaire du COVID il n'y a aucune manifestation prévue. Pour la saison à venir 5 couples de lièvres ont été lâchés.

La date de l'assemblée sera fixée en fonction des nouvelles mesures sanitaires.

Cochonnet Marmanhacois

Courant mars, le club du cochonnet marmanhacois a élu son nouveau bureau.

Sportivement après une année blanche pour la pétanque, la saison 2021 reprend fin mai avec les championnats départementaux.

Marmanhac accueillera le mercredi 02 juin les qualificatifs vétérans et le dimanche 27 juin la phase finale du doublette mixte.



Deux autres concours officiels seront programmés en 2021. Le club espère pouvoir réorganiser les tournois du vendredi soir, ouverts à tous. Les dates seront publiées sur sa page Facebook.

De plus pour garder le lien social et en toute convivialité, le club de pétanque organise des entraînements ouverts à tous chaque samedi après-midi au terrain de pétanque dans le respect des gestes barrières.

N'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook du club : Le Cochonnet Marmanhacois pour suivre actualité et résultats.

Union Sportive Marmanhacoise de Tennis de Table (USMTT)

Au vu de la situation actuelle, les entraînements sont suspendus. Quand la reprise sera possible, les cours reprendront aux heures habituelles soit :

- le mercredi de 17h à 19h, pour les personnes qui font des compétitions ou pour les adultes qui souhaitent s'initier au tennis de table.
- le vendredi de 16h30 à 18h, pour les jeunes.

Les compétitions, quant à elles, reprennent normalement à partir de septembre.

Comment joindre la mairie

L'accueil du public se fait désormais du lundi au jeudi de **8h30 à 11h30** et l'après-midi sur rendez-vous, pendant la période de confinement.

Le vendredi de **8h à 12h**.

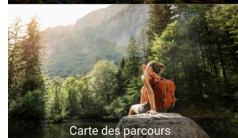
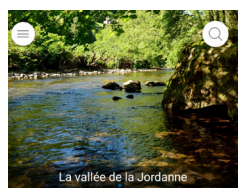
En dehors de ces horaires, une permanence est assurée par le maire ou ses adjoints, **les samedis, de 10h à 12h**.

En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est mise en place, au numéro de la mairie, le **04.71.47.30.43**.

// Agenda municipal

- 25 mai** **Conseil municipal**
A la mairie, à 19h.
- 4 au 7 juin** **Bennes pour encombrants et ferrailles**
Au terrain de pétanque.
- 12 juin** **Une journée pour l'environnement**
Evènement annulé.
- 20 juin** **Elections départementales et régionales**
1er tour.
- 27 juin** **Elections départementales et régionales**
2e tour.

Les informations données ici sont sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire et des directives à appliquer.



Application "Rando autour d'Aurillac"

Pour guider les promeneurs et les sportifs, la CABA a créé cette application. 39 sentiers sont enregistrés, soit 23 randos pédestres et 12 randos VTT (+ 4 liaisons).

Cette application est à télécharger gratuitement sur smartphones et tablettes.

Pour en savoir plus :

www.caba.fr/fr/application-rando-autour-d-aurillac/



Restons connectés !

Site internet : www.marmanhac.fr



Rejoignez nous sur Facebook !

www.facebook.com/commune.demarmanhac.9

Mairie de Marmanhac
2 place du monument et
des anciens combattants
15250 MARMANHAC
Tél : 04.71.47.30.43
www.marmanhac.fr

Bulletin municipal de Marmanhac N°4

Rédaction et mise en page :
Mairie de Marmanhac
mairie.marmanhac@orange.fr

Crédits photos :
Mairie de Marmanhac
Préfecture du Cantal
CABA

Impression :
i2s imprimerie
Imprimé sur papier certifié PEFC
Encres végétales



*Conformément à la volonté de
l'équipe municipale de vous
fournir une information neutre, ce
bulletin municipal ne contient pas
d'encart publicitaire.*